



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 52394

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des artisans et des petites entreprises qui se considèrent comme les grands oubliés de la réforme fiscale. En effet, aucune disposition n'a été retenue en faveur des entreprises individuelles. Or, pour leur permettre de se développer et d'embaucher il serait nécessaire d'alléger la pression fiscale excessive qui tend plutôt à freiner l'activité économique et la création d'emplois. En conséquence, il lui demande si la prochaine loi de finances ne pourrait pas prendre en compte les revendications de l'artisanat et des petites entreprises.

Texte de la réponse

Le poids des impôts, les évolutions économiques et fiscales nationales et internationales ont conduit le Gouvernement à proposer un plan global d'allègement et de réforme des impôts sur la période 2001-2003 assurant à chacun une juste redistribution des fruits de la croissance. Les artisans et les petites entreprises bénéficieront de ces allègements. Les entrepreneurs dont les bénéfices sont imposés à l'impôt sur le revenu seront concernés par la baisse, au cours des trois prochaines années, des taux du barème de l'impôt sur le revenu. Les PME soumises à l'impôt sur les sociétés, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de francs et qui sont détenues directement ou indirectement par des personnes physiques, bénéficieront du taux réduit de cet impôt prévu par l'article 7 de la loi de finances pour 2001. Le Parlement a complété les dispositions mentionnées ci-dessus lors de la discussion de la loi de finances pour 2001. Ainsi, avec l'accord du Gouvernement, il a étendu la suppression de la vignette aux véhicules d'un poids total autorisé en charge n'excédant pas deux tonnes qui appartiennent aux personnes physiques. Cette mesure bénéficie tout particulièrement aux entrepreneurs individuels. L'ensemble de ces dispositions va dans le sens des préoccupations exprimées par l'intervenant et confirme l'attachement du Gouvernement au développement des petites entreprises, notamment du secteur artisanal.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52394

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5844

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1960